



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	275-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.94
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Lerch (Langenthal, UDC) (porte-parole) Zimmerli (Bern, PLR) Schori (Wiler bei Seedorf, UDC) Matti (Zweisimmen, Le Centre) Baumann (Münsingen, UDF) Schild (Bern, PVL) Müller (Innerberg, PS) Dubler (Bern, Les VERT-E-S) Steiner (Boll, PEV) Müller (Orvin, UDC) Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S) Schär (Schönried, PLR)
Cosignataires :	1
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

« Quand la crise frappe à notre porte » : recommandations pour les ménages sur la conduite à tenir en cas de crises majeures

Le Conseil-exécutif est chargé :

- de distribuer à tous les ménages du canton de Berne des recommandations sous forme appropriée (brochure, le cas échéant au format électronique) relatives au comportement à adopter en cas de crise majeure (risques civilisationnels, pannes de courant générales, conséquences d'événements de guerre hybrides, etc.) ;
- ou d'élaborer un produit approprié en concertation avec d'autres cantons et avec la Confédération, afin de sensibiliser la population à la question des précautions personnelles à prendre en cas de crise majeure ;
- de prévoir d'inclure dans ces recommandations une évaluation de la situation sécuritaire actuelle, les scénarios d'évolution possible, et en particulier des indications concernant l'occupation des abris et la constitution de réserves de secours personnelles.

Développement

Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine il y a bientôt trois ans, la situation sécuritaire en Europe ainsi qu'en Suisse n'a cessé de se dégrader profondément. Le président russe Poutine mène une guerre hybride contre l'Occident (la Suisse est aussi visée, selon le Service de renseignement de la Confédération) et menace ouvertement de recourir à des frappes nucléaires. Le Service de renseignement estime que la guerre hybride est une réalité, et même que le recours aux armes nucléaires tactiques est possible en Europe. Des dégâts collatéraux pour la Suisse ne sont donc pas à exclure.

L'endommagement de notre infrastructure électrique, qui peut se répercuter sur la sécurité énergétique d'autres parties de l'Europe, n'est pas non plus une élucubration de l'esprit. Par ailleurs, il est impossible d'exclure totalement des défaillances dans nos centrales atomiques vieillissantes et d'autres risques civilisationnels.

Enfin, il est indéniable que la population suisse sous-estime les tensions sécuritaires actuelles. La résilience doit être renforcée à tous les niveaux, et les consciences doivent être davantage éveillées à son importance. Ainsi, il est essentiel de produire une brochure d'information complète, qui présente avec réalisme la situation sécuritaire et contienne des indications complètes sur la manière de se préparer à une catastrophe et sur le comportement à adopter en cas de crise majeure. La Suède et d'autres pays scandinaves, qui agissent dans ce sens depuis des années, en tirent un bilan positif.

Point 1

En Suisse, le sentiment de sécurité qui règne parmi la population est d'une insouciance flagrante. C'est un déni de la réalité. Les services compétents du canton sont donc appelés à diffuser à bon escient de l'information sur ces questions et de fournir des recommandations relatives aux précautions personnelles à prendre en situation de crise. Ils peuvent s'inspirer de l'exemple des publications suédoises. Une telle brochure, qui comprendrait une évaluation de la situation sécuritaire et des recommandations sur les comportements à tenir (occupation des abris, réserves de secours, etc.), pourrait être intitulée : « Quand la crise frappe à notre porte ».

Point 2

Le canton de Berne ne doit pas nécessairement agir seul sur cette question délicate. Il serait souhaitable que le support d'information soit conçu en coopération avec d'autres cantons et avec la Confédération, le but étant de sensibiliser la population à la question des précautions personnelles à prendre en cas de crise majeure.

Point 3

Toute action de l'État doit reposer sur une évaluation réaliste de la situation. Cela est spécialement vrai dans le domaine de la sécurité. C'est pourquoi il convient de présenter aussi les différents scénarios envisageables (Que peut-il se passer ?) et les meilleures manières d'y réagir (réserves de secours, occupation des abris, etc.).

Destinataire

– Grand Conseil